

Mémoire déposé à l'Office de consultation publique de Montréal

Dans le cadre des consultations publiques sur un projet de centre de traitement des matières organiques dans le secteur Ouest de l'Île de Montréal sur le site localisé dans l'arrondissement de Saint-Laurent faisant suite aux projets de règlements autorisant la construction et l'occupation de quatre centres de traitement de matières organiques (deux centres de compostage dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension et initialement dans la Cité de Dorval) et deux centres de biométhanisation (dans l'arrondissement de LaSalle ainsi que dans la ville liée de Montréal-Est) et d'un centre de prétraitement des ordures ménagères (dans la ville de Montréal-Est).

DÉPOSÉ PAR ACTION RE-BUTS

25 OCTOBRE 2012

MONTRÉAL

Table des matières

1. Action RE-Buts	1
1.1. Présentation	1
1.2. Action RE-buts et le compostage	1
2. Position.....	1
2.1. Appréciation du projet global	1
2.2. Appréciation de la stratégie choisie	2
3. Critiques du projet.....	2
3.1. Faible implication citoyenne	2
3.2. Faible effet d'entraînement.....	2
3.3. Faible création de lien social	3
3.4. Impact déstructurant potentiel sur le monde communautaire.....	3
3.5. Augmentation des impacts sanitaires et environnementaux liés aux transports.....	4
3.6. Réserve sur la qualité du compost produit.....	4
3.7 Faible inclusion de tous les citoyens	5
3.8. Augmentation des coûts afférants	5
4. Recommandations.....	6
4.1. Coupler la collecte à 3 voies avec d'autres méthodes de traitement des matières organiques comme le compostage domestique et communautaire	6
4.2. Mettre en oeuvre des programmes d'information, de sensibilisation et d'éducation..	7
4.3. Créer un fonds d'action communautaire environnemental	7
4.4. Utiliser le compost produit localement	7
Conclusion.....	8

1. ACTION RE-BUTS

1.1. Présentation

Action RE-buts est une coalition montréalaise de citoyen-ne-s créée en 1991. Depuis plus de 20 ans, sa mission est d'encourager et de promouvoir une gestion écologique, économique et démocratique des matières résiduelles selon l'approche 3R (Réduction, Réemploi, Recyclage/compostage). Action RE-buts met en œuvre des projets d'information, de sensibilisation et d'éducation ainsi que des projets d'action communautaire et participe également aux audiences publiques et aux tables de concertation. Dans cette perspective, la coalition travaille à impliquer l'ensemble des acteurs générateurs de déchets tout en faisant prévaloir le principe de réduction à la source.

1.2. Action RE-buts et le compostage

Action RE-buts a été pionnière dans la promotion et la mise en œuvre du compostage à Montréal, comme solution novatrice aux problèmes posés par les déchets, notamment en ce qui a trait au compostage des résidus de table. Action RE-buts aménage les premiers sites de compostage collectif et communautaire en milieu urbain au Québec en 1995 : plus de trois tonnes de matières organiques deviennent un compost de qualité. La coalition continue à promouvoir le compostage comme meilleure pratique écologique et économique de traitement de la matière organique résiduelle, notamment en créant un répertoire des sites de compostage communautaire à Montréal en 2007 mis à jour chaque année. Action RE-buts met en place, en collaboration avec l'écoquartier Maisonneuve-Longue-Pointe et en partenariat avec Écostage Katimavik, deux nouveaux sites de compostage communautaire en 2010. Enfin, Action RE-buts crée la première carte des sites de compostage communautaire au Québec en avril 2012, qui recense 84 sites de compostage communautaire sur l'Île de Montréal en date du 23 mai 2012. La carte a été consultée 7462 fois à ce jour, témoignant de l'intérêt des citoyen-ne-s pour le compostage communautaire.

2. POSITION

2.1. Appréciation du projet global

L'implantation des centres de traitement des matières organiques (CTMO) sur l'Île de Montréal s'inscrit dans le cadre du Plan directeur de gestion des matières résiduelles de la Ville de Montréal et a pour but d'atteindre l'objectif de 60% de valorisation des matières organiques putrescibles d'ici 2015 par les MRC et les communautés métropolitaines du Québec et l'objectif de bannissement de l'élimination de ces mêmes matières à partir de 2020, tels que prévus par la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR) et le Plan d'action associé 2011-2015. À ce titre,

Action RE-buts salue l'initiative de la Ville de Montréal pour les objectifs qu'elle s'est fixés et les efforts déployés dans la mise en œuvre de solutions pour atteindre ces objectifs, en l'occurrence la mise en œuvre d'un centre de traitement des matières organiques (CTMO) en bâtiment fermé dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

2.2. Appréciation de la stratégie choisie

Pour atteindre les objectifs généraux de la PQGMR, il convient que la Ville de Montréal choisisse les meilleures stratégies technologiques mais aussi écologiques, économiques et démocratiques. Action RE-buts préconise une stratégie alliant le compostage *in situ*, c'est-à-dire une démarche proactive et une gestion des déchets au plus près du lieu de production des résidus (compostage individuel, collectif et communautaire) et, pour pallier aux carences du compostage *in situ*, une collecte à trois voies utilisant une technologie de compostage en bâtiment fermé plutôt qu'un processus de biométhanisation. Le renforcement du compostage communautaire, ou *in situ*, implanté depuis de nombreuses années sur l'île de Montréal, n'est pas mentionné dans le projet global et nous soutenons que l'initiative de la Ville de Montréal, en l'occurrence dans l'arrondissement de Saint-Laurent, n'en serait que renforcée si cette solution était envisagée au même titre que la solution du compostage en bâtiment fermé.

3. CRITIQUES DU PROJET

3.1. Faible implication citoyenne

Le citoyen est moins impliqué dans un processus de compostage via une collecte à trois voies que dans le cadre d'un projet de compostage domestique, collectif ou communautaire. Au travers des démarches axées sur le compostage domestique et communautaire, le citoyen est impliqué de manière proactive dans toutes les étapes du compostage (préparation des matières, ajout de matières brunes, brassage, suivi du compost, maturation, utilisation de l'extrait). Ce type d'approche participative autonomise les citoyens et les communautés dans la gestion de leurs déchets organiques. Elle contribue à une prise de conscience des enjeux environnementaux liés à une gestion écologique et démocratique des déchets organiques.

Recommandation : privilégier une démarche citoyenne proactive en développant le compostage domestique et communautaire.

3.2. Faible effet d'entraînement

Les expériences de compostage collectif ou communautaire démontrent qu'il s'agit d'un outil de sensibilisation efficace au compostage : les participants doivent suivre une formation, trier leurs

résidus, apporter les matières organiques au site, entretenir le processus, etc. Cette démarche permet une meilleure compréhension du procédé (Blackburn Lefebvre, 2010)¹ et incite à reproduire ces bonnes pratiques. En effet, entre 25 % et 30 % des gens ayant participé à un projet de compostage communautaire démarrent ensuite leur propre compostage domestique (intérieur ou extérieur) (Blackburn Lefebvre, 2010). À l'opposé, la collecte à trois voies ne permet pas autant l'acquisition de nouveaux comportements écoresponsables puisque le citoyen est peu proactif en ne participant qu'à une seule étape du compostage, le tri à la source dans le bac brun.

Recommandation : développer le rôle pédagogique et de sensibilisation du compostage domestique et communautaire dans une optique de changements durables.

3.3. Faible création de lien social

Les retours d'expériences de compostage collectif et communautaire démontrent que cette pratique conduit à une création de lien social (Blackburn Lefebvre, 2010). Elle développe les liens entre les membres d'une communauté ainsi que le sentiment d'appartenance à un environnement sain et à une meilleure qualité de vie. Ainsi, le compostage collectif ou communautaire s'inscrit dans une optique plus large de développement durable, prenant en compte l'aspect environnemental, économique et social (Bouliane et autres, 2010)².

Recommandation : renforcer le lien social pour une meilleure qualité de vie et l'appartenance à un milieu sain via le compostage collectif et communautaire.

3.4. Impact déstructurant potentiel sur le monde communautaire

La participation des organismes communautaires s'inscrit parfaitement dans le Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2010-2014 de la Ville de Montréal. L'action 1.2 se lit comme suit : *Mobiliser la population pour augmenter la participation, tout en poursuivant les objectifs de propreté*. Plusieurs organismes communautaires distribuent ou vendent des composteurs domestiques à prix modique. La mise en place d'une collecte à trois voies présente un risque potentiel de faire diminuer les financements accordés à ces organismes pour la promotion du compostage domestique et communautaire. L'impact sur le tissu communautaire est fortement à considérer : nombre de ces organismes gèrent d'autres programmes de sensibilisation

¹Blackburn Lefebvre (2010). *Le compostage communautaire, est-ce une alternative avantageuse pour la Ville de Gatineau?*

http://www.usherbrooke.ca/environnement/fileadmin/sites/environnement/documents/Essais2010/Blackburn-L_MA.pdf

² Bouliane et autres (2010). *Les retombées sociales du jardinage communautaire et collectif dans la conurbation de Québec* <http://vertigo.revues.org/9930>

environnementale et la perte de financement lié aux projets de compostage peuvent avoir un impact potentiel sur les autres programmes.

Recommandation : renforcer la présence communautaire sur plusieurs enjeux environnementaux grâce aux projets de compostage domestique, collectif et communautaire.

3.5. Augmentation des impacts sanitaires et environnementaux liés aux transports

Le compostage *in situ* donne la possibilité de transformer les matières organiques « au plus près de la production des déchets » comme le souhaite la Ville de Montréal. Le problème du transport des déchets en dehors de l'Île de Montréal est réglé aussi bien avec les CTMO qu'avec le compostage domestique ou communautaire, à la différence que ce dernier réduit au minimum l'impact du transport sur l'émission de gaz à effet de serre dû au transport des matières par camion, participant de manière optimale à la lutte contre les changements climatiques. De plus, le compostage domestique et communautaire limite les déplacements de camions : il réduit donc les risques et les désagréments (pollution, bruit, congestion du trafic) pour la population locale, inquiétudes souvent exprimées lors des consultations publiques.

Par ailleurs, plusieurs types de compostage domestique et communautaire diminuent les désagréments liés à la propreté (ex. : compostage hors-sol). Le lixiviat présent dans les bacs bruns et qui peut couler des camions pourra nécessiter de nettoyer la route, les trottoirs et les camions, et aussi les poubelles des habitants (odeurs) engendrant des coûts et/ou des désagréments supplémentaires.

Recommandation : reconnaître l'avantage du compostage domestique et communautaire sur la limitation des déplacements routiers liés au transport des matières et sur l'impact environnemental et sanitaire lié au transport.

3.6. Réserve sur la qualité du compost produit

Les citoyens qui sont encouragés à mettre en place et à poursuivre des activités de compostage domestique et/ou communautaire effectueront une meilleure préparation des matières organiques à disposer dans le bac brun (meilleur tri à la source) acheminé au CTMO. Les matières entrantes au CTMO présenteront moins de contaminants et la qualité du compost final serait donc améliorée. Cependant, nous précisons qu'il existe plusieurs types de compostage qui permettent de composter également des matières communément non acceptées dans plusieurs installations de compostage domestique et communautaire (ex. : viandes, produits laitiers, etc.).

Recommandation : promouvoir le compostage domestique et communautaire comme campagne de sensibilisation au tri à la source des résidus organiques à disposer dans le bac brun.

3.7 Faible inclusion de tous les citoyens

La collecte à trois voies s'adresse en priorité aux logements de 8 unités et moins alors que ces citoyens ont plusieurs types de compostage (domestique et collectif – intérieur, jardin ou cour – ou communautaire) qui se présentent à eux. À l'inverse, les 9 logements et plus, qui génèrent proportionnellement plus de matières, ont plus difficilement accès à la pratique du compostage domestique ou collectif (la mise en place d'un projet à moyenne échelle demande plus de concertation et de temps que la mise en place du compostage d'une famille composée de quelques individus). Il est donc important que la Ville de Montréal multiplie les initiatives de soutien au compostage à moyenne échelle des 9 logements et plus via le compostage domestique, collectif et communautaire. Un raisonnement similaire peut être appliqué aux industries, commerces et institutions.

Recommandation : donner accès à la pratique du compostage de manière équitable à tous les citoyen-ne-s grâce au compostage domestique et communautaire.

3.8. Augmentation des coûts afférents

Les technologies de CTMO coûtent plus cher que d'implanter des sites de compostage domestique individuel, collectif ou communautaire, cela même en incluant les programmes de sensibilisation qui y sont associés. Une étude de 2011 (Joly, 2011)³ démontre que les coûts du compostage industriel (comprenant le transport, le traitement, la communication et les subventions distribuées) sont trois fois inférieurs pour le compostage domestique comparativement au compostage industriel à grande échelle. À cela doit être considéré le coût de construction de l'infrastructure de traitement industriel.

Recommandation : promouvoir le compostage domestique et communautaire (exemple : soutien à des programmes de sensibilisation, aide financière lors de l'achat de composteurs) dans une optique de réduction des coûts financiers assumés par la collectivité.

³ Joly (2011). *Comparison of home-composting and large-scale composting for organic waste management, Québec, Canada* http://www.va-malardalen.se/sites/default/files/exjobb/LWR_EX_11_25.pdf

4. RECOMMANDATIONS

4.1. Coupler la collecte à 3 voies avec d'autres méthodes de traitement des matières organiques comme le compostage domestique et communautaire

Nous préconisons que la Ville de Montréal considère le soutien au développement d'autres méthodes de compostages à plus petite échelle et *in situ* que ce soit au travers de subventions, de formations, de soutien technique aux initiatives citoyennes et communautaires, etc.

- **Mettre en place un programme de distribution de composteurs domestiques accompagné de formations**

Les municipalités et les MRC sont de plus en plus nombreuses à subventionner une partie du prix de l'achat d'un composteur domestique par leurs citoyens. Les subventions (aux alentours de 30 - 35 \$) doivent s'accompagner de formations (délivrées à domicile ou dans des centres communautaires). Cette stratégie est un moyen efficace de sensibiliser, d'impliquer et d'éduquer les citoyens dans leur gestion des résidus organiques. Quelques exemples de villes ayant mis en place un programme de subvention des projets domestique *in situ* : la MRC/CLD Sept rivières⁴, la Ville de Terrebonne⁵, la Ville de Matane⁶, la Ville de Laval⁷, la Ville de Gatineau, etc.

- **Mettre en place des composteurs et biodigesteurs dans les jardins publics et les jardins communautaires**

L'installation ou la subvention de composteurs dans les espaces publics ou semi-publics est une option à envisager puisqu'elle permet aux logements n'étant pas desservis par la collecte de gérer durablement leurs déchets organiques localement. Par exemple, l'utilisation de la technologie du biodigesteur GreenCone™ – Canada⁸, permet d'accepter tous les déchets organiques ménagers, y compris les restes de légumes, la viande et le poisson crus ou cuits, les os, les produits laitiers et autres déchets de cuisine organiques comme les sachets de thé, le pain, etc. (environ 150 \$ à l'unité). Ce concept est adapté au traitement des résidus organiques au niveau résidentiel et peut être étudié pour l'installation dans les parcs municipaux.

- **Développer le compostage industriel à petite échelle *in situ***

⁴ <http://www.septrivieres.qc.ca/main.php?sid=m&mid=177&lng=2>

⁵ http://www.ville.terrebonne.qc.ca/actualites_programmes-recuperation-eau-pluie-compostage-domestique-subvention-couches-lavables-sont-nouveau-retour.php?id=2064

⁶ <http://www.bas-saint-laurent.org/texte.asp?id=18505>

⁷ <http://www.ville.laval.qc.ca/wlav3/index.php?pid=2140>

⁸ <http://www.compostec.ca/greencone.html>

L'utilisation de petites infrastructures de compostage industriel *in situ*, comme celles utilisées par les universités McGill et Concordia⁹ sur l'Île de Montréal, leur permet de traiter sur place les résidus organiques qu'elles génèrent. Cette technologie est aussi optimale en termes de qualité de l'extrait que les CTMO, mais elle présente l'avantage de composter les résidus sur place (diminution des transports et des désagréments associés) et permet un degré d'implication du citoyen plus élevé. De plus, cela permettrait d'élargir le public desservi par le traitement des matières organiques (ICI et blocs appartement de huit unités et plus).

4.2. Mettre en oeuvre des programmes d'information, de sensibilisation et d'éducation

Des programmes de sensibilisation et d'éducation relative à l'environnement devraient être mises en œuvre et mentionner la réduction à la source comme premier outil de gestion écologique et économique des déchets (en l'occurrence organiques). Cela inclut notamment la sensibilisation au gaspillage (des épiceries, des restaurants comme des ménages), la production et la consommation locales et saisonnières d'aliments.

4.3. Créer un fonds d'action communautaire environnemental

S'il y a commercialisation du compost, Action RE-buts propose que les gains de ces ventes alimentent un fonds d'action pour soutenir des projets environnementaux communautaires notamment liés aux 3R ou qu'elle bénéficie en premier lieu à la communauté. La création d'un fonds dédié permettrait un retour aux citoyens, que ce soit à travers l'implantation de programmes d'éducation relative à l'environnement, de subventions de bacs de compostage domestique ou autres initiatives. Dans tous les cas, les premiers bénéficiaires du projet de CTMO devraient être les citoyens. À noter qu'il est beaucoup plus difficile de sensibiliser les gens sur la préparation de leurs déchets pour un compost de qualité dont ils n'ont pas l'usufruit (ni pratique, ni financier).

4.4. Utiliser le compost produit localement

Action RE-buts préconise que le compost provenant des CTMO soit utilisé gracieusement par ordre de priorité pour : les citoyens, les projets communautaires en agriculture urbaine et les projets associés (ex : ruelles vertes), les projets agricoles ou sylvicoles, les travaux horticoles de la Ville, les autres travaux municipaux (de remblai, des abords routiers). L'utilisation qui sera faite de la matière organique suite à son traitement sera déterminante pour savoir si elle est réellement mise en valeur. La distribution de compost gratuit aux citoyens est une excellente façon de faire la promotion de l'utilisation du compost, d'une part, mais aussi de favoriser la participation des

⁹ http://www.tru.ca/_shared/assets/composting_on_campus_report23191.pdf

citoyens à la collecte des matières organiques et d'améliorer la qualité du tri des matières (Matteau, 2011)¹⁰.

CONCLUSION

Action RE-buts a toujours promu une gestion des matières résiduelles plus écologique, plus économique, plus locale et plus démocratique. Action RE-buts salue le projet de la Ville de Montréal en ce sens que la ville prend ses responsabilités à traiter ses déchets sur l'île et non à l'extérieur. Cependant, les citoyens peuvent avoir le contrôle de la gestion de leurs matières organiques résiduelles à domicile ou près de chez eux dans le cas d'installations communautaires. Nous savons qu'une responsabilisation individuelle (des citoyens chez eux, au travail et des ICI) est un élément clé d'une gestion écologique et économique des déchets (répercussions positives au niveau collectif). Surtout, gérer ses matières résiduelles permet de porter un regard différent sur ses déchets et permet de se conscientiser quant à la quantité produite. La prise en charge de la gestion des déchets organiques par le citoyen est donc un outil indéniable d'éducation pour une réduction à la source, ce qui permet d'appliquer la hiérarchie des 3R. La coalition a cependant conscience qu'il est difficile d'assurer que tous les acteurs montréalais composteraient et auraient un biodigester même si une mobilisation accrue de la Ville de Montréal était menée pour instaurer et soutenir des projets de compostage domestique, *in situ* et communautaire chez les citoyens ou dans les ICI. Pour ces raisons, Action RE-buts soutient le projet de CTMO de la Ville de Montréal dans l'arrondissement de Saint-Laurent dans la mesure où une stratégie de soutien, renforcement et développement du compostage domestique et communautaire est menée sur son territoire en parallèle et avec des moyens suffisants, autant auprès des citoyens que des ICI (industries, commerces, institutions).

¹⁰ Matteau (2011). *Stratégie de commercialisation pour le compost produit par l'agglomération de Montréal*. http://www.usherbrooke.ca/environnement/fileadmin/sites/environnement/documents/Essais2010/Matteau_V_04-02-2011_.pdf